

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1687

4 juillet 2012

SOMMAIRE

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT (Part II) (Luxembourg) S.A.	80973	Shiplux VI S.A.	80967
C.P. & Partners, S.e.n.c.	80976	Shiplux V S.A.	80967
FS TM S.à r.l.	80930	Shiplux V S.A.	80968
Hummingbird S.A.	80962	Silvia HoldCo S.à r.l.	80961
Khanate Resource Holdings-2 S.à r.l.	80947	Sitop S.à r.l.	80968
Klym SA	80961	Snow S.à r.l.	80971
Linden Logistics (Lux) S.à r.l.	80943	Sobolux S.A.	80968
Luxsky S.A.	80944	Somerton-Deane S.à r.l.	80972
Marli Invest S.A.	80955	Soparlux International S.A.	80963
Monaco Marine S.A.	80964	Sorum Strategies S.A.	80972
M Road Hotel Invest S.A.	80944	Spesa GmbH	80972
Nikko AM Global Umbrella Fund	80962	SPU Holding S.à r.l.	80972
OHL Finance S.à r.l.	80971	SQ Luxco	80973
Oriskany S.à r.l.	80944	STAM REI III Barnaby S.à r.l.	80967
Oyat S.à r.l.	80947	Staples Canada Luxco II S.A.	80943
Presse et Participations S.A.	80947	Staples Canada Luxco S.A.	80963
Proteger Luxembourg S.à r.l.	80948	Stemel Holding S.A.	80974
Raging Investments	80974	Summa Energy S.A.	80964
Raskar S.A.	80967	Sun Life (Luxembourg) Finance No. 2 Sàrl	80963
Renascor Holding S.A.	80975	Systems Advisers Group S.A.	80974
RSTM BVBA & Cie	80973	T10 S.à r.l.	80972
Safan Holding S.à r.l.	80976	Talomon Fund Management S.à r.l.	80966
SAJ S.A.	80963	T & E Gefahrgutlogistik S.A.	80974
Salon du Passage S.à r.l.	80964	Thyka S.à r.l.	80975
Schmierstoffcenter S.A.	80964	Tiger Holding S.à r.l.	80975
Shiplux III S.A.	80966	Toba Invest SPF S.A.	80971
Shiplux III S.A.	80965	World Project Sàrl	80976
Shiplux IV S.A.	80966	Yards Invest S.A.	80976
Shiplux VI S.A.	80969		

FS TM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 169.162.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh of March.

Before Us Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette.

THERE APPEARED:

(1) FS Invest S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg and registered with the Luxembourg Company and Commercial Register under number B 107.851, here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

(2) Jeff Olsen Gravenhorst born on 30 January 1962 in Kenya having his private address at Hojdevej 15, 2830 Virum, Denmark, here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

(3) Henrik Andersen born on 31 December 1967 in Viborg (Denmark), having his private address at Kong Valdemarsvej 56, Søllerød, 2840 Holte, Denmark, here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

(4) Martin Gaarn Thomsen born on 3 December 1970 in Gentofte (Denmark), having his private address at Hovmarksvej 22A, 2920 Charlottenlund, Denmark, here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

(5) Jacob Götzsche born on 31 December 1967 in Odense (Denmark), having his private address at Bakkevej 22B, 2830 Virum, Denmark, here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

(6) David Openshaw born on 4 May 1949 in Wolverhampton, United Kingdom, having his private address at Millers Brook, Chertsey Road, Chobham, Surrey, GV24 8NB, United Kingdom, here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

(7) Luis Renato Neves Andrade born on 20 August 1960 in S. Cristovao E S Lourenco, Lisbon, Portugal, having his private address at Alm. Qta. de Santo António, 5, N.º 2, 7.º FRT, 1600-675 Lisbon, Portugal, here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

(8) Henrik Langebaek born on 19 September 1966 in Roskilde, Denmark, having his private address at Store Valbyvej 204, 4000, Roskilde, Denmark, here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

(9) Bjørn Raasteen born on 1 September 1964 in Gentofte, Denmark, having his private address at 19 Ellinorsvej, 2920 Charlottenlund, Denmark, here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

(10) John Todd O'Neill born on 6 June 1966 in Germany, having his private address at Gyvelvej 5, 2942 Skodsborg, Denmark, here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

(11) Adam Troels Bjerg born on 31 July 1963 in Frederiksberg, Denmark, having his private address at 10 Kongeledet, 2920 Charlottenlund, Denmark, here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

(12) Daniel Patrick Brennan born on 3 April 1956 in Niagra Falls, Canada, having his private address at Stockholmgade 41, 3. sal, 2100 Copenhagen, Denmark, here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

(13) Andrew Simon Price born on 30 December 1964 in Rotherham, United Kingdom, having his private address at Old Bonhams, Wardington, Oxon OX17 1SA, U.K., here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

(14) Thomas Hinnerskov born on 17 November 1961 in Austria, Sweden, having his private address at 16 Hawelgasse, 1180 Vienna, Austria, here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

(15) Danut Cristinel Jacota born on 17 January 1964 in Birlad, Romania, having his private address at Str. Stelutei Nr. 30, 013356 Bucharest, Romania, here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

(16) Erich Steinreiber born on 8 August 1961 in Vienna, Austria, having his private address at Wenharfgasse 912119, 1210 Vienna, 631112, Austria, here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

(17) Jolly Joseph Kochery born on 1 August 1956 in Ernakulam, India, having his private address at 905/906 "C" Tower, Oberoi Spring, Andheri (W) Mumbai: 400 058, India, here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

(18) Houtman Simandjuntak born on 25 October 1950, in Indonesia, having his private address at JL. Duta Niaga II No. 34, Pondok Indah, Jakarta Selatan 12310, Indonesia, here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

(19) André Louis Nauer born on 05 November 1966, in Switzerland, having his private address at Sonnhalde 1, 5037 Muhen, Switzerland, here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

(20) Theinsiri Theingviboonwong born on 17 August 1957, in Thailand, having his private address at 99/135 Bangkok Boulevard Village, Karnchanapisek Road, Kannayao Distic, Thailand, here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

(21) Cavit Habib Saso born on 13 October 1964, in Istanbul, Turkey, having his private address at in Istinye Park Residence, Defne A Blok D:1 Istinye, Bangkok 10230, Istanbul 34460, Turkey, here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

(22) Woon Chiap Chan born on 18 Mars 1958 in Singapore, Singapore, having his private address at 23 Sommerville Road, #05-09 The Acacias, Singapore 358247, Singapore, here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

(23) Kris Louis Cloots born on 12 May 1964 in Herentals, Belgium, having his private address at Meivuurstraat 37, B-2200 Herentals, Belgium, here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

(24) Maarten van Engeland born on 11 March 1958 in the Netherlands, having his private address at 9 Allé Zeuthens, DK-2900 Hellerup, Denmark, here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

(25) Kari Juhani Virta born on 31 August 1970 in Espoo, Finland, having his private address at Evakkopolku 8, 03400 Vihti, Finland, here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

(26) Dr. Granderath, Rat und Vermögen GmbH, a German private limited Company, with registered address at Hörenweg 26, 47877 Willich, Germany and registered with the trade register of Krefeld under number HRB 12307, here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

(27) Claus Madsen born on 22 May 1959 in Copenhagen, Denmark, having his private address at Apt B, 8/F, Block 5, Dynasty Court , 23 Old Peak Road, Central, Hong Kong SAR, here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

(28) Peter Johan van der Vorm born on 22 October 1962 in Dussen, The Netherlands, having his private address at Emmalaan 51, 3051 JD Rotterdam, the Netherlands, here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

(29) Hans John Øiestad born on 30 January 1955 in Oslo, Norway, having his private address at Harretien 1 B, 1440 Drabak, Norway, here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

(30) Joaquin Borrás Ferre born on 05 July 1957 in Barcelona, Spain, having his private address at Sant Feliu 38, 08349 Cabrera de Mar, Spain, here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

(31) Sean Michael Bond born on 17 May 1966 in New Jersey, U.S.A, having his private address at 326 Park Drive, San Antonio, TX 78212, U.S.A., here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

(32) Itzhak Sabag, born on 29 October 1960 in Israel, having his private address at Moshv Rinateya 63, 73165 Israel, here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

(33) Lulep AB, a private limited liability company formed and existing under the laws of Sweden, registered with the Swedish Companies Registration Office under registration number 556534-9320, having its registered office at Radlosavagen 1, 11265 Stockholm, Sweden,

here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

(34) Ole Andersen born on 11 July 1956, in Jammerbugt, Denmark, having his private address at 15 Berlingbakke, 2920 Charlottenlund, Denmark, here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

(35) MC Conseil Sà r.l., a private limited liability company, with registered office at 8 rue Saint Jean Baptiste de la Salle, 75006 Paris, France, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés Paris under number 493 472 021 represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

(36) Dane Hudson, born on 17 November 1961 in Sydney, Australia, having his private address at 20 Ray Ave, Vacluse NSW 2030, Australia, here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

(37) Richard Sykes, born on 20 October 1970 in Slough, United Kingdom, having his private address at 14A Howe Drive, Beaconsfield, Buckinghamshire, HP9 2BG, United Kingdom, here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

(38) Lars Täuber, born on 19 January 1967 in Hammarby Sweden, having his private address at Vålmgänd 1, 187 53 Täby, Sweden, here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

(39) Juan Paulo Mendoza Londono, born on 20 April 1964 in Girardot Col, Columbia, having his private address at Av. Lancis Anahuac 133 Torre F Dpto 2402, Estado de Mexico CP 52786, Mexico, here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxies shall be signed “ne varietur” by the mandatories of the above named persons and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The above named persons have declared their intention to constitute by the present deed a limited liability company and to draw up the Articles of Association of such company as follows:

Title I. - Object - Denomination - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby established a limited liability company which will be governed by the laws in effect and especially by the law of August 10, 1915 referring to commercial companies as amended from time to time as well as by the present statutes.

Art. 2. The denomination of the company is “FS TM S.à.r.l.”.

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg-City.

It can be transferred to any other municipality in the City of Luxembourg by resolution of the board of managers and to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the participants.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the holding of parts and warrants in FS Invest S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company registered with the Luxembourg Company and Commercial Register under number B 107.851, and any other participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The company is established for an unlimited period.

Art. 6. The bankruptcy, insolvency or the failure of one of the participants will not result in the dissolution of the company.

Title II. - Capital - Parts

Art. 7. The issued capital of the company is fixed at nineteen million five hundred sixty four thousand two hundred eighty Danish Kroner (DKK 19,564,280.-) consisting of the following redeemable parts of twenty Danish Kroner (DKK 20.-) each:

- two hundred thirty eight thousand six hundred ninety seven (238,697) redeemable class A parts;
- twenty nine thousand three hundred eight (29,308) redeemable class B parts
- seven hundred ten thousand two hundred nine (710,209) redeemable class C parts

The authorised capital of the company is fixed at three hundred million Danish Kroner (DKK 300,000,000.-) consisting of the following redeemable parts of twenty Danish Kroner (DKK 20.-) each:

- five million (5,000,000.-) redeemable class A parts;
- five million (5,000,000.-) redeemable class B parts
- five million (5,000,000.-) redeemable class C parts

All parts in each class are subject to the same rights and obligations except as regards rights to distributions. The methods for establishing the value of each class, the allocation of net proceeds from the activities of the Company per class and the distributions to be made (including but not limited to distributions of dividends, funds from a capital decrease, redemption proceeds, liquidation proceeds and proceeds from a re-issue of shares following a redemption or from a sale

of parts in the company to a third party) are described in Annex 1 hereinafter and in any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Parts may be issued with a premium. The board of managers may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the Company as premiums on the issue and sale of its parts. The payment of any dividend or other distribution out of the reserve fund to participants may be decided by the board of managers.

During the period of five years from the date of the publication of the present deed, the board of managers is hereby authorised to issue parts and to grant options to subscribe for parts, to such persons and on such terms as they shall see fit (and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing participants a preferential right to subscribe to the parts to be issued).

When the managers effect an increase of capital in whole or in part they shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the managers are authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with legal requirements.

Within the five year period referred to and within the limit of the authorised capital, the board of managers is authorised to issue warrants to such persons and at such conversion prices and on such other terms and conditions as the board of managers shall consider from time to time to be in the best interest of the company and without reserving to existing participants a preferential right to subscribe for such warrants or the parts underlying such warrants.

The period or extent of such authority may be extended by the participants in general meeting from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

The Managers may redeem all or some of the parts held by any participant pursuant to any agreements that may be entered into with such persons from time to time without offering a proportional redemption of parts to the other participants.

If the Managers determine to redeem any parts they shall give the holder of the parts such reasonable notice of the redemption as they shall determine.

Each holder of parts shall execute and deliver such documents or instruments or otherwise take such actions as may be required by the Company to give effect to these provisions. Each Manager, from time to time, is hereby granted an power of attorney by each holder of parts to execute and deliver any such documents or instruments or take any such actions in the name of and on behalf of such holder of parts to the extent that such holder of parts fails to do so.

Once a part is redeemed the holder of the part shall cease to be entitled to any rights in respect of it (except the right to receive a dividend which has been declared prior to such redemption).

The Managers shall either redeem the parts out of distributable reserves or re-issue such parts immediately to new participants.

Redeemed shares paid with the use of distributable reserves may (i) be cancelled at the discretion of the board of managers followed by a corresponding capital reduction, or (ii) be held by the Company for re-issue. Whenever the managers effect a cancellation of parts, they are then authorized to take the necessary steps to record the modification of the articles of incorporation of the Company and to publish the modification in accordance with applicable Luxembourg laws.

Art. 8. Parts are freely transferable between existing participants.

Transfer of parts inter vivos to non participants may only be made with the prior approval of participants representing at least three quarters of the capital.

For all other matters, reference is being made to Articles 189 and 190 of the law referring to commercial companies.

In the event of a transfer of parts without the required approval, the transferee cannot be registered in the register of participants or be acknowledged in any other respect as a holder of parts.

Art. 9. A participant as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and take decisions at general meetings.

Title III. - Management

Art. 10. The Company is managed by one or several managers, not necessarily partners, appointed by the participants. If several managers are appointed, they form a board of managers.

The managers are appointed by the general meeting of participants for an undetermined period.

The general meeting of participants has the power to remove managers at any time without giving reasons.

The board of managers is invested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful to the accomplishment of the corporate purpose of the company, except those expressly reserved by law to the general meeting. The board of managers represents the company as against third parties and any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the board of managers.

In order to be valid, resolutions of the board of managers must be taken by vote of a simple majority of managers in office at any time.

Written resolutions signed by all the managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies thereof and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

The company will be bound by the joint signatures of two managers or any person to whom signatory power shall have been delegated by the board of managers.

Special and limited powers may be delegated by the board of managers for determined matters to one or more agents, either participants or not.

The company shall, to the fullest extent permitted by law, indemnify any person who is, or has been, a manager or officer, against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any investigation, claim action, suit or proceeding in which he becomes involved as a party or otherwise by reason of his being or having been a manager or officer of the company or, at its request, of any other company of which the company is a shareholder or a creditor and from which he is not entitled to be indemnified by such company, and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in a court of competent jurisdiction in such investigation, claim, action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, or wilful misconduct in the conduct of his office; in the event of settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which a court of competent jurisdiction has approved the settlement or the company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty

Title IV. - General meeting of participants

Art. 11. All decisions exceeding the powers of the manager(s) shall be taken by the participants. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there are more than 25 participants, the annual general meeting of participants will take place on the second Tuesday of June of each year at 5:30pm.

Decisions of participants shall be taken in a general meeting or, if there are no more than 25 participants, by written consultation at the instigation of the management. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the participants representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

Title V. - Financial year - Profits - Reserves

Art. 12. The financial year of the company starts on the first of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 13. Each year on the last day of December an inventory of the assets and the liabilities of the company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

The revenues of the company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations and the provisions constitute the net profit.

Five per cent (5%) of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of participants.

The board of managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the accounting year, to the payment of interim dividends, subject only to the two following conditions: the board of managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts drawn up within 30 days before the date of the board meeting; the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficient distributable profits exist.

Dividends are payable in such amounts per part as the board of managers (as regards interim dividends) or participants (as regards annual dividends) may in their discretion decide and, in each case, pro rata to the holding of parts of participants. The holders of parts in respect of which issue premiums have been paid will be entitled to distributions not only in respect of the share capital but also in respect of issue premiums paid reduced by any distributions of such issue premiums to the holders of such parts or any amounts of such issue premium used for the setting off of any realized or unrealized capital losses.

Title VI. - Liquidation - Dissolution

Art. 14. In case of dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be participants, designated by the meeting of participants in accordance with Article 142 of the Law of August 10th, 1915 and of its modifying laws. The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

Title VII. - Varia

Art. 15. Any matters not regulated by these statutes shall be governed by the applicable laws.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and end on December 31, 2012.

Subscription

The statutes having thus been established, the appearing parties subscribe and fully pay up the capital at a par value of twenty Danish Kroner (DKK 20.-) per part for each of Class A, B and C and a issue premium set at four hundred and four Danish Kroner and sixtyfive Oere (DKK 404,65.-) for Class A, two hundred and seventy-seven Danish Kronerrand twenty-six Oere (DKK 277.26.-) for Class B and one hundred and twenty eight Danish Kroner and sixty four Oere (DKK 128.64.-) (rounded) for Class C as follows:

- (1) FS Invest S.à r.l., pre-named, subscribes for 710,209 parts of class C in the Company
- (2) Jeff Olsen Gravenhorst, pre-named, subscribes for 13,449 parts of class A in the Company
- (3) Henrik Andersen, pre-named, subscribes for 8,601 parts of class A in the Company
- (4) Martin Gaarn Thomsen, pre-named, subscribes for 15,769 parts of class A in the Company
- (5) Jacob Götzsche, pre-named, subscribes for 15,769 parts of class A in the Company
- (6) David Openshaw, pre-named, subscribes for 10,813 parts of class A in the Company
- (7) Luis Renato Neves Andrade, pre-named, subscribes for 10,508 parts of class A in the Company
- (8) Henrik Langebaek, pre-named, subscribes for 5,402 parts of class A in the Company
- (9) Bjørn Raasteen, pre-named, subscribes for 4,786 parts of class A in the Company
- (10) John Todd O'Neill, pre-named, subscribes for 8,783 parts of class A in the Company
- (11) Adam Troels Bjerg, pre-named, subscribes for 7,323 parts of class A in the Company
- (12) Daniel Patrick Brennan, pre-named, subscribes for 6,420 parts of class A in the Company
- (13) Andrew Simon Price , pre-named, subscribes for 4,295 parts of class A in the Company
- (14) Thomas Hinnerskov, pre-named, subscribes for 7,842 parts of class A in the Company
- (15) Danut Cristinel Jacota, pre-named, subscribes for 1,080 parts of class A in the Company
- (16) Erich Steinreiber, pre-named, subscribes for 1,801 parts of class A in the Company
- (17) Jolly Joseph Kochery, pre-named, subscribes for 1,838 parts of class A in the Company
- (18) Houtman Simandjuntak, pre-named, subscribes for 3,964 parts of class A in the Company
- (19) André Louis Nauer, pre-named, subscribes for 10,813 parts of class A in the Company
- (20) Theinsiri Theingviboonwong, pre-named, subscribes for 1,801 parts of class A in the Company
- (21) Cavit Habib Saso, pre-named, subscribes for 5,406 parts of class A in the Company
- (22) Woon Chiap Chan, pre-named, subscribes for 5,406 parts of class A in the Company
- (23) Kris Louis Cloots, pre-named, subscribes for 10,813 parts of class A in the Company
- (24) Maarten van Engeland, pre-named, subscribes for 16,165 parts of class A in the Company
- (25) Kari Juhani Virta, pre-named, subscribes for 3,604 parts of class A in the Company
- (26) Dr. Granderath, Rat und Vermögen GmbH, pre-named, subscribes for 7,322 parts of class A in the Company
- (27) Claus Madsen, pre-named, subscribes for 4,949 parts of class A in the Company
- (28) Peter Johan van der Vorm, pre-named, subscribes for 732 parts of class A in the Company
- (29) Hans John Øiestad, pre-named, subscribes for 16,753 parts of class A in the Company
- (30) Joaquin Borrás Ferre, pre-named, subscribes for 10,813 parts of class A in the Company
- (31) Sean Michael Bond, pre-named, subscribes for 4,847 parts of class A in the Company
- (32) Itzhak Sabag, pre-named, subscribes for 1,059 parts of class A in the Company
- (33) Lulep AB, pre-named, subscribes for 11,280 parts of class B in the Company
- (34) Ole Andersen, pre-named, subscribes for 10,722 parts of class B in the Company
- (35) MC Conseil S.à r.l., pre-named, subscribes for 7,306 parts of class B in the Company
- (36) Dane Hudson, pre-named, subscribes for 2,119 parts of class A in the Company
- (37) Richard Sykes, pre-named, subscribes for 4,709 parts of class A in the Company
- (38) Lars Täuber, pre-named, subscribes for 2,590 parts of class A in the Company
- (39) Juan Paulo Mendoza Londono, pre-named, subscribes for 353 parts of class A in the Company

Payments are made by way of cash and/or contributions in kind to the Company of shares and warrants in the following companies as set out for each such new subscriber in Annex 2:

(a) FS Invest S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg,, having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg and registered with the Luxembourg Company and Commercial Register under number B 107.851,

(b) MPP Invest 1 SA, a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 148.547,

(c) MPP Invest 2 SA a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 149.206,

(d) MPP Invest 3A A/S, a Danish limited liability company incorporated under the laws of Denmark, with registered office at c/o Gorrissen Federspiel, H. C. Andersens Boulevard 12, DK-1553 Copenhagen V, registered with the Danish companies register under number 29694036,

(e) MPP Invest 3B A/S, a Danish limited liability company incorporated under the laws of Denmark, with registered office at Gorrissen Federspiel, H. C. Andersens Boulevard 12, DK-1553 Copenhagen V, registered with the Danish companies register under number 29694060,

(f) MPP Invest 3C A/S, a Danish limited liability company incorporated under the laws of Denmark, with registered office at Gorrissen Federspiel, H. C. Andersens Boulevard 12, DK-1553 Copenhagen V, registered with the Danish companies register under number 29694095.

The existence and value of the contributions made are documented by a report provided by KPMG Statsautoriseret Revisionspartnerselskab.

As a result the amount of two hundred and fifteen million six hundred forty three thousand five hundred seventy two Danish Kroner and forty nine Oere (DKK 215,643,572.49) is as of now at the disposal of the Company.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at seven thousand euro (€ 7,000.-).

Extraordinary general meeting

After the Articles of Association were thus been drawn up, the above named participants have proceeded to hold an extraordinary general meeting to pass the following resolutions:

- 1) The registered office of the company is fixed at L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
- 2) The following persons have been elected managers (gérants) of the company for an undetermined period:
 - Nicole Götz, director, born on 4 June 1967 in Brackenheim, Federal Republic of Germany with professional address at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
 - Karl Heinz Horrner, director, born on 19 August 1966 in München, Federal Republic of Germany with professional address at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
 - Kristoffer Lykke-Olesen, attorney-at-law, born on 13 September 1973 in Aarhus, Denmark with professional address at Bredgade 30, 1260 Copenhagen K, Denmark.
- 3) The company KPMG Audit S.à.r.l. having its registered office at 31, Allée Scheffer, L2520 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 103590 is appointed as statutory auditor until the date of the approval of the financial statements for the year 2012.
- 4) Jennie Chua born on 27 May 1944 in having her private address at 11D Mount Sinai Lane, 03-15 Glentrees, Singapore, 277053 is pre-approved as new participant.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English followed by a French version, on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read and translated into the language of the appearers' proxyholder, she signed together with Us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française de l'acte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-sept mars.

Par-devant Nous Maître Francis KESSELER notaire de résidence à Esch/Alzette,

ONT COMPARU:

(1) FS Invest S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg Register sous le numéro B 107.851,

ici représentée par Me Sabine HINZ, Avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé;

(2) Jeff Olsen Gravenhorst née le 30 janvier 1962 à Kenya résidant à Hojdevej 15, 2830 Virum, Danemark, ici représentée par Me Sabine HINZ, Avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé

(3) Henrik Andersen né le 31 décembre 1967 à Viborg (Danemark), demeurant à Kong Valdemarsvej 56, Søllerød, 2840 Holte, Danemark, ici représentée par Me Sabine HINZ, Avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

(4) Martin Gaarn Thomsen né le 3 décembre 1970 à Gentofte Danemark, demeurant à Hovmarksvej 22A, 2920 Charlottenlund, Danemark, ici représentée par Me Sabine HINZ, Avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

(5) Jacob Götzsche né le 31 décembre 1967 à Odense Danemark, demeurant à Bakkevej 22B, 2830 Virum, Danemark, ici représentée par Me Sabine HINZ, Avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

(6) David Openshaw né le 4 mai 1949 à Wolverhampton, Royaume-Uni, demeurant à Millers Brook, Chertsey Road, Chobham, Surrey, GV24 8NB, Royaume-Uni, ici représentée par Me Sabine HINZ, Avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

(7) Luis Renato Neves Andrade né le 20 août 1960 à S. Cristovao E S Lourenco, Lisbonne, Portugal, demeurant à Alm. Qta. de Santo António, 5, N.º 2, 7.º FRT, 1600-675 Lisbonne, Portugal, ici représentée par Me Sabine HINZ, Avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

(8) Henrik Langebaek né le 19 septembre 1966 à Roskilde, Danemark, demeurant à Store Valbyvej 204, 4000, Roskilde, Danemark, ici représentée par Me Sabine HINZ, Avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

(9) Bjørn Raasteen né le 1^{er} septembre 1964 à Gentofte, Danemark, demeurant à 19 Ellinorsvej, 2920 Charlottenlund, Danemark, ici représentée par Me Sabine HINZ, Avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

(10) John Todd O'Neill né le 6 juin 1966 à Allemagne, demeurant à Gyvelvej 5, 2942 Skodsborg, Danemark, ici représentée par Me Sabine HINZ, Avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

(11) Adam Troels Bjerg né le 31 juillet 1963 à Frederiksberg, Danemark, demeurant au 10 Kongeledet, 2920 Charlottenlund, Danemark, ici représentée par Me Sabine HINZ, Avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

(12) Daniel Patrick Brennan né le 3 avril 1956 à Niagra Falls, Canada, demeurant à Stockholmsgade 41, 3. sal, 2100 Copenhagen, Danemark, ici représentée par Me Sabine HINZ, Avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

(13) Andrew Simon Price né le 30 décembre 1964 à Rotherham, Royaume-Uni, demeurant à Old Bonhams, Wardington, Oxon OX17 1SA, U.K., ici représentée par Me Sabine HINZ, Avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

(14) Thomas Hinnerskov né le 17 novembre 1961 à Austria, Suède, demeurant 16 Hawelgasse, 1180 Vienna, Autriche, ici représentée par Me Sabine HINZ, Avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

(15) Danut Cristinel Jacota né le 17 janvier 1964 à Birlad, Roumanie, demeurant au Str. Stelutei Nr. 30, 013356 Bucarest, Roumanie, ici représentée par Me Sabine HINZ, Avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

(16) Erich Steinreiber né le 8 août 1961 à Vienne, Autriche, demeurant à Wenharfgasse 912119, 1210 Vienne, 631112, Autriche ici représentée par Me Sabine HINZ, Avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

(17) Jolly Joseph Kochery né le 1 août 1956 à Ernakulam, Inde, demeurant à 905/906 "C" Tower, Oberoi Spring, Andheri (W) Mumbai: 400 058, India, ici représentée par Me Sabine HINZ, Avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

(18) Houtman Simandjuntak né le 25 octobre 1950, en Indonésie, demeurant à JL. Duta Niaga II No. 34, Pondok Indah, Jakarta Selatan 12310, Indonésie, ici représentée par Me Sabine HINZ, Avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

(19) André Louis Nauer né le 5 novembre 1966, en Suisse, ayant demeurant à Sonnhalde 1, 5037 Muhen, Switzerland, ici représentée par Me Sabine HINZ, Avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

(20) Theinsiri Theingviboonwong né le 17 août 1957, en Thaïlande, demeurant à 99/135 Bangkok Boulevard Village, Karnchanapisek Road, Kannayao Distric, Thaïlande, ici représentée par Me Sabine HINZ, Avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

(21) Cavit Habib Saso né le 13 octobre 1964, en Istanbul, Turquie, demeurant à a in Istinye Park Residence, Defne A Blok D:1 Istinye, Bangkok 10230, Istanbul 34460, Turquie, ici représentée par Me Sabine HINZ, Avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

(22) Woon Chiap Chan né le 18 mars 1958 à Singapour, Singapour, demeurant à 23 Sommerville Road, #05-09 The Acacias, Singapour 358247, Singapour, ici représentée par Me Sabine HINZ, Avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

(23) Kris Louis Cloots né le 12 mai 1964 à Herentals, Belgique, demeurant à Meivuurstraat 37, B-2200 Herentals, Belgique, ici représentée par Me Sabine HINZ, Avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

(24) Maarten van Engeland né le 11 mars 1958 [aux] Pays-Bas, demeurant à 9 Allé Zeuthens, DK-2900 Hellerup, Danemark, ici représentée par Me Sabine HINZ, Avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

(25) Kari Juhani Virta né le 31 août 1970 à Espoo, Finlande, demeurant à Evakkopolku 8, 03400 Vihti, Finlande, ici représentée par Me Sabine HINZ, Avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

(26) Dr. Granderath, Rat und Vermögen GmbH, une société à responsabilité limitée allemande, ayant son siège social au Hörenweg 26, 47877 Willich, Germany, enregistrée auprès du Registre de Commerce Krefeld sous le numéro HRB 12307, ici représentée par Me Sabine HINZ, Avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

(27) Claus Madsen né le 22 mai 1959 à Hong Kong, demeurant au Apt B, 8/F, Block 5, Dynasty Court , 23 Old Peak Road, Central, Hong Kong SAR, ici représentée par Me Sabine HINZ, Avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

(28) Peter Johan van der Vorm née le 22 octobre 1962 à Dussen, Pays-Bas, demeurant au Emmalaan 51, 3051 JD Rotterdam, Pays-Bas, ici représentée par Me Sabine HINZ, Avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

(29) Hans John Øiestad né le 30 janvier 1955 à Oslo, Norvège, demeurant au Harretien 1 B, 1440 Drabak, Norway, ici représentée par Me Sabine HINZ, Avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

(30) Joaquin Borrás Ferré né le 5 juillet 1957 à Barcelone, Espagne, demeurant à Sant Feliu 38, 08349 Cabrera de Mar, Espagne, ici représentée par Me Sabine HINZ, Avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

(31) Sean Michael Bond né le 17 mai 1966 à New Jersey, U.S.A., demeurant à 326 Park Drive, San Antonio, TX 78212, U.S.A., ici représentée par Me Sabine HINZ, Avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

(32) Itzhak Sabag, né le 29 octobre 1960 à Israël, demeurant à Moshv Rinateya 63, 73165 Israël, ici représentée par Me Sabine HINZ, Avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

(33) Lulep AB, une société à responsabilité limitée suédoise ayant son siège social au Radlosavagen 1, S-112 65 Stockholm, Suède, enregistrée auprès du Swedish Companies Registration Office sous le numéro 556534-9320,

ici représentée par Me Sabine HINZ, Avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

(34) Ole Andersen né le 11 juillet 1956 à Jammerbugt, Danemark, demeurant à 15 Berlingbakke, 2920 Charlottenlund, Danemark, ici représentée par Me Sabine HINZ, Avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

(35) MC Conseil Sà r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 8 rue Saint Jean Baptiste de la Salle, 75006 Paris, France, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés Paris sous le numéro 493 472 021, ici représentée par Me Sabine HINZ, Avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

(36) Dane Hudson, née le 17 novembre 1961 à Sydney, Australie, demeurant au 20 Ray Ave, Vaucluse NSW 2030, Australie, ici représentée par Me Sabine HINZ, Avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

(37) Richard Sykes, né le 20 octobre 1970 à Slough au Royaume-Uni, demeurant au 14A Howe Drive, Beaconsfield, Buckinghamshire, HP9 2BG, Royaume-Uni, ici représentée par Me Sabine HINZ, Avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

(38) Lars Täuber, né le 19 janvier 1967 à Hammarby, Suède, demeurant au Vålmgänd 1, 187 53 Täby, Suède, ici représentée par Me Sabine HINZ, Avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

(39) Juan Paulo Mendoza Londono, né le 20 avril 1964 à Girardot Col, Columbia., demeurant à Av. Lancis Anahuac 133 Torre F Dpto 2402, Estado de Mexico CP 52786, Mexique, ici représentée par Me Sabine HINZ, Avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par la personne représentant les comparant susnommés et le notaire soussigné, restera annexées au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont déclarés vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Titre I^{er} . Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 référence aux sociétés commerciales, telle que modifiée ainsi que par les présents statuts,.

Art. 2. La dénomination de la société est «FS TM S.à.r.l.».

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social peut être transféré dans une autre municipalité de Luxembourg Ville par décision du conseil de gérance et dans toute autre localité à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations ou options financières de FS Invest S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 107.851, et toute autre participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter par tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées.

La société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. La banqueroute, l'insolvabilité ou la faillite, de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Titre II. Capital - Parts

Art. 7. Le capital social de la société est fixé à dix-neuf million cinq cent soixante quatre mille deux cent quatre-vingt Couronnes Danoises (DKK 19,564,280.-) divisé en parts sociales de vingt Couronnes Danoises (DKK 20.-) chacune comme suit:

- deux cent trente huit mille six cent quatre-vingt-dix-sept (238,697) parts sociales de classe A
- vingt neuf mille trois cent huit (29,308) parts sociales de classe B
- sept cent dix mille deux cent neuf (710, 209) parts sociales de classe C

Le capital autorisé de la société est fixé à trois cent million Couronnes Danoises divisé en parts sociales de vingt Couronnes Danoises (20.- DKK) chacune comme suit

- cinq million (5,000,000) parts sociales de classe A
- cinq million (5,000,000) parts sociales de classe B
- cinq million (5,000,000) parts sociales de classe C

Toutes les parties dans chaque classe sont soumises aux mêmes droits et aux obligations sauf en ce qui concerne les droits aux distributions. Les méthodes pour établir la valeur de chaque classe, l'allocation de revenus nets des activités de la Société par classe et les distributions à être faites (incluant mais pour pas limité aux distributions de dividendes, des résultats d'une diminution de capitale, des revenus de rachat, des revenus de liquidation et des revenus d'une réémission de parts après un rachat ou d'une vente de parts dans la société à un tiers) sont décrites dans l'Annexe 1 ci-après et dans n'importe quel accord conclu par les associés de temps en temps

L'émission des parts peut être assortie d'une prime d'émission. Le conseil de gérance, pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses parts. Le paiement de tout dividende ou de toute autre distribution résultant d'un fonds de réserve aux associés pourra être décidé par le conseil de gérance.

Durant la période de cinq ans à compter de la date de publication du présent acte, le conseil de gérance est autorisé par la présente à émettre des parts sociales et à accorder des options pour souscrire des parts aux personnes et aux conditions qu'il jugera adéquates (et spécifiquement de procéder en la matière sans réserver un droit préférentiel aux associés existants en vue de la souscription aux parts à émettre).

Lorsque les gérants effectuent une augmentation de capital, en entier ou en partie, ils seront tenus de prendre les mesures nécessaires pour amender cet article afin d'enregistrer le changement, et les gérants sont autorisés à prendre ou à autoriser les mesures requises en vue de l'exécution et de la publication de tels amendements conformément aux exigences légales.

Dans le délai de cinq ans dont référence et le respect des limites relatives au capital autorisé, le conseil de gérance est autorisé à émettre des bons de souscription aux personnes, aux prix de conversion et aux conditions générales que le

conseil de gérance jugera servir au mieux les intérêts de la société et sans réserver aux associés existants un droit préférentiel de souscrire de tels bons de souscription ou les parts sociales sous-jacentes à de tels bons de souscription.

La période ou l'étendue de cette autorité peut être prorogée ou accrue par les associés en assemblée générale de temps en temps de la manière requise pour l'amendement de ces statuts.

Les gérants peuvent racheter, intégralement ou partiellement, les parts détenues par toute associé conformément à tout accord qui a pu être conclu par ces personnes de manière occasionnelle sans offrir de rédemption proportionnelle des parts aux autres associés.

Si les gérants décident du rachat des parts, ils donneront au détenteurs de ces parts, un préavis de rachat qu'ils jugeront raisonnable.

Chaque associé exécutera ou remettra tout document ou instrument ou prendra toute mesure tels que requis par la Société afin de permettre la prise d'effet de ces dispositions. Chaque gérant de temps à autre de la Société est par la présente, investi, d'une procuration par chacun des associés afin d'exécuter ou de remettre tout document ou instrument ou de prendre toute mesure au nom et pour le compte de ce associé dans la mesure où ce dernier associé néglige de le faire.

Lorsqu'une part est rachetée, le vendeur de cette part perd tous les droits y afférents (à l'exception du droit de percevoir un dividende qui a été déclaré avant ce rachat).

Les gérants procéderont au rachat de parts par l'utilisation des réserves distribuables ou par la réémission immédiate de ces parts à de nouveaux associés.

Les actions rachetées par l'utilisation des réserves distribuables seront soit (i) annulées à la discrétion de conseil d'administration ou d'un délégué du conseil d'administration, suivi d'une réduction de capital correspondante soit (ii) maintenues par la Société aux fins d'une réémission. Quand les gérants effectueront des annulations des parts rachetées il leur est permis de prendre toute action afin d'enregistrer la modification des Statuts de la Société et de publier cette modification conformément à la législation luxembourgeoise en vigueur.

Art. 8. Les parts sont librement cessibles entre les associés existants.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans un accord préalable donné en assemblée générale par un nombre d'associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi se référant aux sociétés commerciales.

En cas de transfert de parts sans l'agrément requis, le cessionnaire ne pourra être inscrit dans le registre des associés ni reconnu à quelque titre que ce soit comme détenteur des parts.

Art. 9. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Administration

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui ne sont pas nécessairement des associés, nommés par les associés. Si plusieurs gérants sont nommés, ils forment ensemble un conseil de gérance.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée illimitée.

L'assemblée générale des associés a le pouvoir de révoquer les gérants ad nutum en toutes circonstances.

Le conseil de gérance dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la société, à l'exception de ceux qui sont réservés par la loi à l'assemblée générale. Le conseil de gérance représente la société à l'égard des tiers et tout contentieux dans lequel la société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la société par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance ne sont valables que si elles sont prises à la majorité simple des votes des gérants en fonction.

Les résolutions écrites signées par tous les gérants auront la même validité et efficacité que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures pourront figurer sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une même résolution et pourront être prouvées par lettre, téléfax ou tous moyens similaires de communication.

Les signatures conjointes de deux gérants ou de toute personne à qui le pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance sont requises pour engager la société.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués par le conseil de gérance pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents, associés ou non.

La société indemniserà, dans le sens le plus large permis par la loi, toute personne qui est ou qui a été, un gérant ou fondé de pouvoir de la Société, de responsabilité et des dépenses raisonnablement occasionnées ou payées par cette personne en relation avec toutes enquêtes, demandes, actions ou tous procès dans lesquels elle a été impliquée en tant que partie ou auxquels elle est ou aura été partie en sa qualité de gérant ou de fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire

ou créditrice et par laquelle elle ne serait pas indemnisée par cette société ainsi que de montants payés ou occasionnés par elle dans le cadre du règlement de ceux-ci, sauf le cas où dans pareils enquêtes, demandes actions ou procès, elle sera finalement condamnée pour négligence ou faute ou mauvaise administration dans l'exécution de son mandat; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que pour des matières couvertes par l'arrangement dont une cour compétente a approuvé l'arrangement ou si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou le fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs.

Titre IV. Assemblée générale des associés

Art. 11. Toutes les décisions excédant le pouvoir du gérant/des gérants seront prises par les associés. Ces décisions seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

Au cas où le nombre de associés est supérieur à 25, l'assemblée générale annuelle des associés se tiendra le deuxième mardi du mois de juin de chaque année à 17.30 heures.

Les décisions des associés seront prises en assemblée générale ou, si le nombre de associés est inférieur à 25, par consultation écrite à l'instigation de la gérance. Aucune décision ne sera considérée comme prise valablement avant accord par les associés représentant plus de cinquante pourcent (50%) du capital.

Titre V. Année comptable - Profits - Réserves

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 13. Chaque année au dernier jour de décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Le conseil de gérance est autorisé à procéder, aussi souvent qu'il le juge opportun et à tout moment au cours de l'exercice fiscal, au versement d'acomptes sur dividende, sous réserve unique des deux conditions suivantes: le conseil de gérance ne peut prendre la décision de verser des acomptes sur dividendes que sur base d'un bilan intermédiaire établi dans les trente jours qui précèdent la date de la réunion de conseil; le bilan intermédiaire, qui peut ne pas avoir été audité, doit démontrer l'existence de bénéfices distribuables suffisantes.

Les dividendes payables par part sont déterminés à la discrétion des gérants (pour ce qui est des acomptes sur dividendes) ou des associés (pour ce qui est des dividendes annuels) et, dans chacun des cas, au pro rata des parts détenues par les associés. Les associés qui ont versé des primes d'émissions auront droit à des répartitions non seulement en ce qui concerne le capital social mais également en ce qui concerne les primes d'émissions payées, desquelles il sera déduit toute répartition de ces primes d'émissions envers les porteurs de ces parts ou tout montant de primes d'émissions utilisé pour compenser de toute perte de capital réalisée ou non.

Titre VI. Liquidation - Dissolution

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, et désignés par l'assemblée des associés à la majorité, selon l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Titre VII. Varia

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

Disposition transitoire

La première année sociale commencera aujourd'hui et prendra fin le 31 décembre 2012.

Souscription

Les statuts ayant été établis, les parties présente déclare vouloir souscrire et payent entièrement le capital fixé à vingt Couronne danoise (DKK 20.-) par part pour chacune des Classe A, B et C et une prime d'émission fixé à quatre cent quatre Couronnes Danoises et soixante-cinq Oere (DKK 404,65.-) pour la Classe A, deux cent soixante-dix-sept Couronnes Danoises et vingt-six Oere (DKK 277,26.-) pour la Classe B et cent vingt-huit Couronnes Danoises et soixante-quatre Oere (DKK 128,64) pour Classe C comme suit:

- (1) FS Invest S.à r.l prénommée souscrit 710,209 parts sociales de Classe C dans la Société
- (2) Jeff Olsen Gravenhorst, prénommé souscrit 13,449 parts sociales de Classe A dans la Société
- (3) Henrik Andersen, prénommé souscrit 8601 parts sociales de Classe A dans la Société

- (4) Martin Gaarn Thomsen, prénommé souscrit 15,769 parts sociales de Classe A dans la Société
- (5) Jacob Götzsche, prénommé souscrit 15,769 parts sociales de Classe A dans la Société
- (6) David Openshaw, prénommé souscrit 10,813 parts sociales de Classe A dans la Société
- (7) Luis Renato Neves Andrade, prénommé souscrit 10,508 parts sociales de Classe A in the Company
- (8) Henrik Langebaek, prénommé souscrit 5,402 parts sociales de Classe A dans la Société
- (9) Bjørn Raasteen, prénommé souscrit 4,786 parts sociales de Classe A dans la Société
- (10) John Todd O'Neill, prénommé souscrit 8,783 parts sociales de Classe A dans la Société
- (11) Adam Troels Bjerg, prénommé souscrit 7,323 parts sociales de Classe A dans la Société
- (12) Daniel Patrick Brennan, prénommée souscrit 6,420 parts sociales de Classe A dans la Société
- (13) Andrew Simon Price, prénommé souscrit 4,295 parts sociales de Classe A dans la Société
- (14) Thonas Hinnerskov, prénommé souscrit 7,842 parts sociales de Classe A dans la Société
- (15) Danut Cristinel Jacota, prénommé souscrit 1,080 parts sociales de Classe A dans la Société
- (16) Erich Steinreiber, prénommé souscrit 1,801 parts sociales de Classe A dans la Société
- (17) Jolly Joseph Kochery, prénommé souscrit 1,838 parts sociales de Classe A dans la Société
- (18) Houtman Simandjuntak, prénommé souscrit 3,964 parts sociales de Classe A dans la Société
- (19) André Louis Nauer, prénommé souscrit 10,813 parts sociales de Classe A dans la Société
- (20) Theinsiri Theingviboonwong, prénommé souscrit 1,801 parts sociales de Classe A dans la Société
- (21) Cavit Habib Saso, prénommé souscrit 5,406 parts sociales de Classe A dans la Société
- (22) Woon Chiap Chan, prénommé souscrit 5,406 parts sociales de Classe A dans la Société
- (23) Kris Louis Cloots, prénommé souscrit 10,813 parts sociales de Classe A dans la Société
- (24) Maarten van Engeland, prénommé souscrit 16,165 parts sociales de Classe A dans la Société
- (25) Kari Juhani Virta, prénommé souscrit 3,604 parts sociales de Classe A dans la Société
- (26) Dr. Granderath, Rat und Vermögen GmbH, prénommée souscrit 7,322 parts sociales de Classe A dans la Société
- (27) Claus Madsen, prénommé souscrit 4,949 parts sociales de Classe A dans la Société
- (28) Peter Johan vander Vorm, prénommé souscrit 732 parts sociales de Classe A dans la Société
- (29) Hans John Øiestad, prénommé souscrit 16,753 parts sociales de Classe A dans la Société
- (30) Joaquin Borrás Ferre, prénommé souscrit 10,813 parts sociales de Classe A dans la Société
- (31) Sean Michael Bond, prénommé souscrit 4,847 parts sociales de Classe A dans la Société
- (32) Itzhak Sabag, prénommé souscrit 1,059 parts sociales de Classe A dans la Société
- (33) Lulep AB, prénommé souscrit 11,280 parts sociales de Classe B dans la Société
- (34) Ole Andersen, prénommé souscrit 10,722 parts sociales de Classe B dans la Société
- (35) MC Conseil S.à r.l., prénommée souscrit 7,306 parts sociales de Classe B dans la Société
- (36) Dane Hudson, prénommée souscrit 2,119 parts sociales de Classe A dans la Société
- (37) Richard Sykes, prénommé souscrit 4,709 parts sociales de Classe A dans la Société
- (38) Lars Täuber, prénommé souscrit 2,590 parts sociales de Classe A dans la Société
- (39) Juan Paulo Mendoza Londono, prénommé souscrit 353 parts sociales de Classe A dans la Société.

Le paiement des souscriptions est réalisé par apports en numéraire et/ou en nature à la Société de parts sociales et d'options financières («warrants») dans les sociétés suivantes dont le nombre pour chaque nouveau souscripteur est prévu dans l'Annexe 1:

(a) FS Invest S.à r.l., une société à responsabilité limitée une société à responsabilité limitée du droit luxembourgeois, ayant son siège social à 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 107.851,

(b) MPP Invest 1 SA, une société à responsabilité limitée une société à responsabilité limitée du droit luxembourgeois, ayant son siège social à 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 148.547,

(c) MPP Invest 2 SA, une société à responsabilité limitée une société à responsabilité limitée du droit luxembourgeois, ayant son siège social à 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 149.206,

(d) MPP Invest 3A A/S, une Danish limited liability company, constitué sous les lois du Danemark, ayant son siège social à c/o Gorrissen Federspiel, H.C. Andersens Boulevard 12, DK-1533 Copenhague, enregistrée auprès du Registre du Danemark sous le numéro 29694036,

(e) MPP Invest 3B A/S, une Danish limited liability company, constitué sous les lois du Danemark, ayant son siège social à c/o Gorrissen Federspiel, H.C. Andersens Boulevard 12, DK-1533 Copenhague, enregistrée auprès du Registre du Danemark sous le numéro 29694060,

(f) MPP Invest 3C A/S, une Danish limited liability company, constitué sous les lois du Danemark, ayant son siège social à c/o Gorrissen Federspiel, H.C. Andersens Boulevard 12, DK-1533 Copenhague, enregistrée auprès du Registre du Danemark sous le numéro 29694095

L'existence et la valeur des apports réalisés est fournie par un rapport d'évaluation émis par KPMG Statsautoriseret Revisionspartnerselskab.

Le montant de deux cent quinze million six cent quarante trois mille cinq cent soixante-douze Couronnes Danoises et quarante neuf Oere (DKK 215,643,572.49) est par conséquent à la disposition de la société à partir de ce moment.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à sept mille euros (€ 7.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a pris les résolutions suivantes:

1) Le siège social de la société est établi à 2, Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

2) Ont été élus gérants de la société pour une durée indéterminée:

- Mme Nicole Götz, gérante, née le 04 juin 1967 à Brackenheim, Allemagne, résidant professionnellement à 2, Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- M Kristoffer Lykke-Olesen, avocat, né le 13 septembre 1973 à Arhus, Danemark, résidant professionnellement à Bredgade 30, 1260 Copenhague K, Danemark.

- M Karl Heinz Horrer, né le 19 août 1966 à München, Allemagne, résidant professionnellement à 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3) Est nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'approbation des comptes pour l'année 2012, la société "KPMG Audit Sàrl" ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 31, Allée Scheffer; RCS Luxembourg B n°103590.

4) Jennie Chua née le 27 mai 1944 résidant au 11D Mount Sinai Lane, 03-15 Glentrees, Singapore 277053 est pre-approuvée en tant que nouveau participant.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Sabine Hinz, Kesslerer.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 6 avril 2012. Relation: EAC/2012/4621. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012064905/757.

(120092119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

Staples Canada Luxco II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 156.121.

Les comptes annuels au 31 janvier 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2012.

Référence de publication: 2012066457/10.

(120094783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Linden Logistics (Lux) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 128.515.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2012.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2012066299/11.

(120094331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

**Luxsky S.A., Société Anonyme,
(anc. M Road Hotel Invest S.A.).**

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 3, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 143.016.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2012

Résolution n° 1

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de transférer le siège social à L-4123 Esch-sur-Alzette, 3, rue du Fossé, à compter du 25 mai 2012.

Esch-sur-Alzette, le 25 mai 2012.

Pour extrait sincère et conforme à l'original

Fiduciaire C.G.S.

Signature

Référence de publication: 2012066336/16.

(120094757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Oriskany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2225 Luxembourg, 22, rue Général Major Lunsford Oliver.

R.C.S. Luxembourg B 169.257.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire résidant à Luxembourg.

A COMPARU:

La société CHAMBORANT S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sise au 22, rue G.M. Lunsford Oliver, L-2225 Luxembourg,

Ici représentée par Monsieur Hervé KIAS, né le 14 octobre 1973 à Fontenay Aux Roses, de nationalité française, demeurant à L-2225 Luxembourg, 22, rue G.M. Lunsford Oliver, en sa qualité de gérant unique.

Lequel comparant, représenté comme il est dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les comparants et tous ceux qui par la suite pourraient devenir propriétaires de parts sociales une société à responsabilité limitée, ORISKANY S.à r.l., qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet toutes activités de prestation, de conseil, d'étude en matière économique dans le sens le plus large du terme.

Elle pourra réaliser toutes opérations d'assistance en matière économique, commerciale, et managériale. Elle pourra être sollicitée pour rechercher, analyser toutes informations économiques, commerciales et managériales.

La société pourra réaliser accessoirement toutes prestations de conseil, d'étude et d'assistance dans le domaine organisationnel au sens le plus large ainsi que les prestations de services administratifs et de secrétariat.

Elle assistera tout groupement de personnes, sociétaire ou non, dans son développement, organisation, et management. Elle réalisera notamment les études de marché et leur apportera tous les outils nécessaires à leurs prises de décisions.

La société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci ne soit spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

La société a en outre pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle peut s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toutes autres manières, les vendre ou les échanger.

La société peut acquérir et vendre des biens immobiliers, ou des droits immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, ou des droits immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers, ou de droits immobiliers.

La société a également pour objet la détention, l'achat, la mise en valeur, l'exploitation et la vente de toutes propriétés intellectuelles luxembourgeoises et étrangères, certificats d'addition et brevets de perfectionnement, méthodes, procédés, inventions, marques de fabrique, franchises, moyens de fabrication et la concession de toutes licences totales ou partielles des dites propriétés intellectuelles.

En outre, elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «ORISKANY S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-), représenté par MILLE DEUX CENT CINQUANTE (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de DIX EUROS (EUR 10,-) chacune.

Toutes les parts sont souscrites comme suit:

CHAMBORANT S.à r.l., préqualifiée, mille deux cent cinquante parts sociales	1.250
TOTAL: mille deux cent cinquante parts sociales	1.250

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, personnes physiques, associés ou non, nommés par la majorité des associés représentant la majorité absolue des parts sociales, sans limitation de la durée de leur mandat.

Si cette majorité n'est pas obtenue, la décision est prise sur seconde consultation à la majorité simple des votes émis, quel que soit le nombre de votants.

Les gérants sont révoqués aux mêmes conditions de majorité. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à des dommages et intérêts par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2012.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, sont évalués à environ EUR 1.200,-.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi au 22, rue G.M. Lunsford Oliver, L-2225 Luxembourg.

2.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Hervé KIAS, né le 14 octobre 1973 à Fontenay Aux Roses, de nationalité française, demeurant à L-2225 Luxembourg, 22, rue G.M. Lunsford Oliver.

Vis-à-vis des tiers, la société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention du constituant sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. KIAS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} juin 2012. Relation: LAC/2012/25244. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Releveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 juin 2012.

Référence de publication: 2012067701/135.

(120096163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

Oyat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 163.374.

Il résulte d'une décision de l'associé unique que son adresse est, depuis le 1^{er} mars 2010, Withfield Tower, Third Floor, 4792 Coney Drive, Belize City, Belize.

Munsbach, le 8 juin 2012.

Référence de publication: 2012066388/11.

(120094791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Presse et Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 107.736.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société tenue au siège social de la Société le 30 mai 2012.

Lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 30 mai 2012, il a été décidé de:

1. réélire, jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir en l'année 2013 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012, les administrateurs de la Société, à savoir:

- Monsieur Vincent GOY, résidant professionnellement au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- Monsieur Eric BIREN, résidant professionnellement au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320, Luxembourg; et
- Madame Marie-Rose LUGLI, résidant professionnellement au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320, Luxembourg.

2. réélire Madame Monique Tommasini, résidant professionnellement au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes de la Société, pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir en l'année 2013 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012066400/23.

(120094063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Khanate Resource Holdings-2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 18.000,00.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 168.345.

EXTRAIT

Suivant un contrat de transfert de parts sociales en date du 25 mai 2012, l'ensemble des 31 parts sociales émises par la Société et détenues alors par Firebird Global Master Fund, Ltd., régie par les lois des Îles Caymans, immatriculée auprès du Register of Companies, Îles Caymans, sous le numéro 124871, ayant son siège social c/o Trident Trust Company (Cayman) Limited, One Capital Place, Shedden Road, P.O. Box 847 Gt, George Town, Grand Cayman, Îles Caymans, ont été transférées à Firebird Global Master Fund II, Ltd., régie par les lois des Îles Caymans immatriculée auprès du Registrar of Companies, Îles Caymans, sous le numéro 166996, ayant son siège social c/o Trident Trust Company (Cayman) Limited, One Capital Place, Shedden Road, P.O. Box 847 Gt, George Town, Grand Cayman, Îles Caymans.

Firebird Global Master Fund II, Ltd, prénommée, est depuis le 25 mai 2012 l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2012.

Pour Khanate Resource Holdings-2 S.à r.l.

Référence de publication: 2012066909/20.

(120095620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

Proteger Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 169.210.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the thirtieth day of the month of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Proteger Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under Luxembourg law on 30 May 2012 by deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, in the process of registration with the Register of Trade and Companies of Luxembourg and with registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, represented by Me Ralph Beyer, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 30 May 2012 which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability Company ("société à responsabilité limitée") "Proteger Luxembourg S.à r.l." which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Proteger Luxembourg S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at seventeen thousand United States Dollars (\$17,000) divided into seventeen thousand (17,000) shares with a par value of one United States Dollar (\$1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (*ad nutum*) at any time. In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

Art. 8. Management Powers, Binding signature. The sole manager or as the case may be the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers. *Vis-à-vis* third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of association to the general meeting or as may be provided herein.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the signature of any two managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only a sole manager), or the board of managers or by any two managers (including by way of representation).

Art. 9. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer: (i) Against any liability to the Company or its Shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office; (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt

of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article

Art. 10. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 11. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice. Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on first Tuesday of the month of June at 11:00 of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 12. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on the last day of the month of December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2012.

Art. 13. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 14. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 15. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 16. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 17. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the appearing party, Proteger Holding S.ar.l., has subscribed and entirely paid-up all seventeen thousand (17,000) shares. The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of seventeen thousand United States Dollars (\$17,000) is available to the Company.

Evidence of the payment of the subscription price has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,200.-

Extraordinary sole shareholder decision

The shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at

4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg

2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Name	professional or private Address	Title	Date of birth	City and country of birth
Danielle Arendt-Michels	42 Op Fanckenacker, L-3265 Bettembourg	Manager	9 th January 1961	Ettelbruck (Luxembourg)
Yalin Karadogan	Warwick Court Paternoster Square London EC4M 7AG	Manager	7 th February 1975	Istanbul (Turkey)
Pierre- Alexandre Richon	4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg	Manager	16 th September 1982	Thionville (France)

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2012.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trentième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Proteger Holding S.à r.l. une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois de Luxembourg en date du 30 mai 2012 par acte du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et avec siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg,

représentée par Me Ralph Beyer, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 30 mai 2012, laquelle sera enregistrée avec le présent acte.

La partie comparante, ès qualités qu'elle agit, a demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée «Proteger Luxembourg S.à r.l.» qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par les parties comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Proteger Luxembourg S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris upstream ou cross stream), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique et financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire de ses associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à dix-sept mille Dollars des Etats-Unis (\$ 17.000) divisé en dix-sept mille (17.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (\$ 1) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Toute prime d'émission disponible est distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément donné par les associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés statuant à la majorité simple, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Si aucune durée n'est indiquée, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité de gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Le conseil de gérance peut également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, peuvent être certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

Art. 8. Pouvoirs des gérants, Signatures engageantes. Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour conduire les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous les actes de disposition et d'administration qui entrent dans les objets de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tierces parties, le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et toutes opérations relatifs à la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou conformément aux dispositions des présents statuts.

La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique s'il y a un gérant unique et en cas de conseil de gérance par la signature de deux gérants. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute personne ou de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il y a un gérant unique) ou par le conseil de gérance ou par deux gérants (y compris par voie de représentation).

Art. 9. Responsabilité des gérants. Le(s) gérant(s) ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou fondé de pouvoir de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou fondé de pouvoir et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou pénales, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement d'une transaction et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant ou dirigeant: (i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses Associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction; (ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou (iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes est séparable, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou fondé de pouvoir peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne.

Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants et dirigeants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du fondé de pouvoir ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 10. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter à toute assemblée des associés par un mandataire spécial.

Art. 11. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées sont convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'entière du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions.

Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité tel que prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions peuvent être passées à l'unanimité à tout moment sans convocation préalable.

A moins que la loi n'en dispose autrement, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société doivent être prises par les Associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment et aussi longtemps que la Société compte plus de 25 associés l'assemblée générale annuelle sera tenue le premier mardi du mois de juin de chaque année à 11:00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

Art. 12. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.

Art. 13. Comptes annuels. Chaque année le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels. Les comptes annuels sont disponibles au siège social de la Société pour tout associé.

Art. 14. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par une décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission à la réserve légale.

Art. 15. Dissolution. Au cas où la Société est dissoute, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 16. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 17. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré dix-sept mille (17.000) parts sociales. Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées par paiement en espèces de sorte que la somme de dix-sept mille Dollars des Etats-Unis (\$17.000) est à la disposition de la Société. Preuve du paiement du prix de souscription a été montrée au notaire soussigné.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa constitution sont évaluées à environ EUR 1.200,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au:

4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Nom	Adresse professionnelle ou privée	Profession	Date de naissance	Pays et lieu de naissance
Danielle Arendt-Michels	42 Op Fanckenacker, L-3265 Bettembourg	Gérant	9 janvier 1961	Ettelbruck (Luxembourg)
Yalin Karadogan	Warwick Court Paternoster Square London EC4M 7AG	Gérant	7 février 1975	Istanbul (Turquie)
Pierre-Alexandre Richon	4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg	Gérant	16 septembre 1982	Thionville (France)

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu à la partie comparante, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ladite personne comparante a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Signé: R. BEYER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 juin 2012. Relation: LAC/2012/25792. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2012.

Référence de publication: 2012066403/400.

(120094671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Marli Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 154.777.

In the year two thousand and twelve, on twenty-second day of May.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary public residing in Sanem, was held an extraordinary general meeting of shareholders of "MARLI INVEST S.A.", a public limited liability company ("société anonyme") (hereafter the "Company"), having its registered office at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.477, and incorporated by a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, (aforementioned), on July 30, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1992, on September 24, 2010.

The Company's articles of association have been amended for the last time pursuant to a notarial deed on November 29, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1053 on May 19, 2011.

The meeting was opened by Mrs Marie-Line SCHUL, residing at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, being in the chair (hereafter the "Chairman"),

who appointed as secretary Mr. Quentin BRASSEUR, residing at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

The meeting elected as scrutineer Mr. Damien MATTUCCI, residing at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

The Chairman declared and requested the notary to act the following:

I. The Company's share capital currently amounts to sixty thousand Euros (EUR 60,000) represented by six hundred (600) shares having each a par value of one hundred Euros (EUR 100).

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are recorded in an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed after having been signed "ne varietur" by the proxyholders of the appearing persons and the undersigned notary.

III. As it appears from the said attendance list, all the issued shares, representing the whole share capital of the Company, are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

IV. That the agenda of the meeting is the following:

1. Transfer of the registered office of the Company to 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen;
2. Creation of two categories of directors
3. Creation of an English version of the articles of association
4. Full restatement of the articles of association
5. Resignation/appointment of directors, designation of the category of directors in place
6. Miscellaneous.

After the foregoing has been approved by the shareholders, the general meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved, with immediate effect, to transfer the registered office of the Company to 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Second resolution

The general meeting resolved to create two different categories of directors, namely the category A and the category B directors.

Third resolution

The general meeting resolved to create an English version of the Company's articles of association. The general meeting agreed that in case of discrepancies between the English and the French text, the English shall prevail.

Fourth resolution

Further to the three resolutions above, the general meeting resolved to fully restate the Company's articles of association, which shall enforced read as follow.

Art. 1. Corporate Form - Name. There exists hereby a company (hereafter the «Company») in the form of a société anonyme under the name of "MARLI INVEST S.A.".

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 3. Corporate object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is established in the municipality of Strassen.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

It may be transferred to any other address within the municipality of the registered office by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolutions of the board of directors.

Art. 5. Capital - Shares - Shares certificates. The share capital is set at sixty thousand Euros (EUR 60,000) represented by six hundred (600) shares having each a par value of one hundred Euros (EUR 100), fully paid up.

The shares may be created as registered or bearer shares at the option of the shareholders.

The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

Certificates stating such inscription shall be delivered to the shareholders. Transfer of registered shares shall be inscribed in the register of shareholders.

The share capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The Company may proceed to the repurchase of its own shares in compliance with legal requirements.

Art. 6. Board of directors. The Company is managed by a board of directors composed of at least three members who are appointed as director of category A or director of category B.

The directors need not to be shareholders. They are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 7. Procedures of meeting of the board. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The chairman shall preside at all meetings of the board of directors, but in his absence the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

The board of directors shall meet upon call by the chairman or two directors at the place indicated in the convening notice.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, or telegram or telex another director as his proxy. The use of video conferencing equipment and conference call shall be allowed and the directors using this technology shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video or by phone. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax or telegram or telex or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

The board of directors can deliberate or act validly if at least a majority of the directors of category A and directors of category B is present or represented at the meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting, with necessarily a simple majority in each category of directors.

In the event that any director of the Company has any adverse personal interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider or vote on such transaction and such director's interest therein shall be reported by the board of directors to the next succeeding meeting of shareholders subject to the responsibility of the board of directors.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions taken during a board of directors' meeting.

Art. 8. Powers of the board. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs to one or more directors, who shall be called managing directors.

Art. 9. Binding signature. The Company will be bound in any circumstances by the joint signatures of a category A director and a category B director or by the sole signature of the managing director within the limits of the daily management or by the joint or sole signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

Art. 10. Meetings of shareholders - General. The general meeting of shareholders shall have the widest powers to adopt or ratify any action relating to the Company. In particular, the general meetings of shareholders shall have competence in all matters where the board of directors, in its sole discretion, desires the formal approval of the general meeting of shareholders.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each ordinary share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax or telegram or telex.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 11. Annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders shall be held within the municipality of the company's registered office or at the place specified in the convening notice on the third Tuesday of April at 5 00 p.m. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day.

Art. 12. Statutory auditor. The Company is supervised by one or more statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 13. Accounting year. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty first of December of each year.

Art. 14. Distribution of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

The board of directors may decide to pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 15. Dissolution - Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Art. 16. Reference to the law. All matters not governed by these Articles are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies as amended.”

Fifth resolution

The general meeting resolved to accept the resignation, with immediate effect, of M. Romain Thillens from its mandate of director of the Company and resolved to grant him discharge for the execution of his mandate until that day.

In replacement, the general meeting resolved to appoint Mr. Charles John Pinnell, born on August 12, 1945 in Sheffield (UK), residing at Edifici Nordic 4A, Avda el Traves, La Massana AD400, Principat d'Andorra, as category A manager, his mandate ending at the annual general meeting to be held in 2016.

The general meeting further resolved to designate Mrs Ana Casas Verdes as category A director and Mr. Christophe Blondeau as category B directors.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-deux mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "MARLI INVEST S.A." (ci-après la «Société»), avec siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 154.777, et constituée suivant un acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, (précité), en date du 30 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1992, le 24 septembre 2010.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié en date du 29 novembre 2010, publié au Mémorial, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1053 en date du 19 mai 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Line SCHUL, demeurant au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen (ci-après le «Président»),

qui désigne comme secrétaire Monsieur Quentin BRASSEUR, demeurant au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Damien MATTUCCI, demeurant au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Le Président a déclaré et a prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Le capital social de la Société a un montant actuel de soixante mille euros (EUR 60.000), divisé en six cents (600) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III. Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société au demeurant au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen;
2. Création de deux catégories d'administrateurs
3. Création d'une version anglaise des statuts
4. Refonte totale des statuts
5. Démission/nomination d'administrateurs, détermination des catégories des administrateurs en place
6. Divers.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la Société au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Seconde résolution

L'assemblée générale a décidé de créer deux catégories d'administrateurs: les administrateurs de catégorie A et les administrateurs de catégorie B.

Troisième résolution

L'assemblée générale a décidé de créer une version anglaise des statuts de la Société, les dispositions de cette dernière prévalant sur la version française en cas de divergence.

Quatrième résolution

Suite aux trois résolutions ci-dessus, l'assemblée générale a décidé de procéder à la refonte complète des statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Forme sociale - Dénomination.** Il existe une société anonyme (ci-après «la Société») sous la dénomination de "MARLI INVEST S.A.".

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Objet social. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations et de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe, prendre toutes mesures de contrôle et/ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Strassen.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée dans la commune de ce dernier par décision du conseil d'administration.

Au cas des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

De telles mesures temporaires ne changent en rien la nationalité de la Société.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du conseil d'administration.

Art. 5. Capital - Actions - Certificats d'actions. Le capital social est fixé à soixante mille euros (EUR 60.000), divisé en six cents (600) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, entièrement libérées.

Les actions seront nominatives ou au porteur, au gré des actionnaires.

La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces actions.

Des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires. La cession d'actions nominatives devra être formalisée par une inscription au registre des actionnaires. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision des actionnaires, sous les conditions prévues par la loi.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Conseil d'administration. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins qui sont nommés en qualité d'administrateur de catégorie A et d'administrateur de catégorie B.

Les administrateurs ne sont pas nécessairement actionnaires. Ils sont nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs rémunérations sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Modalités de réunion du conseil d'administration. Le conseil d'administration choisit un président parmi ses membres.

Le président préside toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, le conseil d'administration pourra nommer un autre président pro tempore par vote à la majorité des présents à ces réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans la convocation.

Chaque administrateur peut agir à toute réunion du conseil d'administration en nommant un autre administrateur, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex, comme son mandataire. L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo et conférences téléphoniques est autorisée et les administrateurs utilisant ces technologies sont présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo ou par téléphone. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit, télécopie, télégramme, télex ou par téléphone, dans ce dernier cas le vote doit être confirmé par écrit.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement, que si la majorité au moins des administrateurs de catégorie A et des administrateurs de catégorie B sont présents ou représentés à la réunion du conseil d'administration. Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à ces réunions, avec obligatoirement une majorité simple dans chaque catégorie d'administrateurs.

Dans le cas où un administrateur de la Société pourrait avoir un intérêt personnel opposé dans une transaction de la Société, cet administrateur devra faire connaître au conseil d'administration son intérêt personnel et ne pourra délibérer ou voter une telle transaction, et le conseil d'administration devra rendre compte de l'intérêt de cet administrateur, à la prochaine assemblée des actionnaires sous la responsabilité du conseil d'administration.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration auront le même effet que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Pouvoirs du conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à un ou plusieurs membres du conseil d'administration, qui seront appelé administrateur-délégués.

Art. 9. Signature. La Société est engagée par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B, par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou unique de toutes personnes auxquelles un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration.

Art. 10. Assemblées des actionnaires - Général. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société. En particulier, l'assemblée générale des actionnaires sera compétente dans tous les domaines dans lesquels le conseil d'administration, à sa seule discrétion, souhaitera une approbation formelle de l'assemblée générale des actionnaires.

Le quorum et le temps requis par la loi sont applicables aux convocations et à la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, sauf autrement prévu par les présents Statuts.

Chaque action ordinaire donne droit à une voix. Un actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne comme mandataire, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex.

Sauf stipulations contraires de la loi, les décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

Le conseil d'administration pourra déterminer toutes les autres conditions qui devront être remplies par les actionnaires pour pouvoir participer aux assemblées.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ni publication préalable.

Art. 11. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue dans la commune du siège social de la Société ou au lieu indiqué dans la convocation le troisième mardi du mois d'avril à 17 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle sera tenue le jour ouvrable bancaire suivant.

Art. 12. Commissaires aux comptes. La Société est contrôlée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes.

Art. 13. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier du mois de janvier et se termine le trente et un du mois de décembre.

Art. 14. Distribution des profits. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux actionnaires en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués sur décision du conseil d'administration, sous réserve des conditions prévues par la loi.

Art. 15. Dissolution - Liquidation. La Société peut à tout moment être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 16. Référence à la loi. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale a décidé d'accepter la démission, avec effet immédiat, de Monsieur Romain THILLENES de son mandat d'administrateur de la Société et lui a donné décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

En remplacement, l'assemblée générale a décidé de nommer Monsieur Charles John PINNELL, né le 12 août 1945 à Sheffield (Royaume-Uni), demeurant au Edifici Nordic 4A, Avda el Traves, La Massana AD400, Principauté d'Andorre, en tant qu'administrateur de catégorie A, son mandat se terminant à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2016.

L'assemblée générale a ensuite décidé de désigner Madame Ana CASAS VERDES en tant qu'administrateur de catégorie A et Monsieur Christophe BLONDEAU en tant qu'administrateur de catégorie B.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.L. SCHUL, Q. BRASSEUR, D. MATTUCCI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 mai 2012. Relation: EAC/2012/6804. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2012066347/347.

(120093702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Silvia HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 134.845.

L'adresse professionnel de Lars Frankfelt a été transféré à 23-27 Seaton Place St Helier Jersey JE2 3QL.

Pour Silvia HoldCo S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2012066455/11.

(120094569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Klym SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 135.641.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 05 juin 2012

Résolution n° 1

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la nomination aux fonctions d'administrateur unique de Madame Naïla MELLITI, née le 13 septembre 1980 à Hayange (France) et demeurant à F-57290 Fameck, 14, place du Marché.

80962

Résolution n°2

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la nomination aux fonctions de commissaire aux comptes de la société Fiduciaire CGS Sàrl, ayant son siège social à L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 52338.

Esch-sur-Alzette, le 05 juin 2012.

Pour extrait sincère et conforme à l'original

Fiduciaire C.G.S.

Signature

Référence de publication: 2012066919/20.

(120095031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

Nikko AM Global Umbrella Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 53.436.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 8 Mai 2012 au siège social que:

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'Administrateurs de:

* M. Stuart Kinnersley domicilié professionnellement au 15 Aldermay House, Queen Street, EC4N 1UA London

* M. Jacques Elvinger, domicilié professionnellement au 20 Place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg

* M. William A. Jones domicilié professionnellement au 137 Avenue du bois, L-1250 Luxembourg

pour une période expirant lors de la prochaine assemblée générale annuelle approuvant les comptes au 31 Décembre 2012 ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

- L'Assemblée renouvelle le mandat de PriceWaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg comme Réviseur pour une période se terminant à la date de l'assemblée générale approuvant les comptes au 31 Décembre 2012 ou jusqu'à ce que son successeur soit élu.

Le 10 Mai 2012.

Pour extrait conforme

Président de l'Assemblée Générale

Référence de publication: 2012067018/21.

(120095136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

Hummingbird S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 129.848.

—
- Constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 18 juillet 2007, publié au mémorial Recueil Spécial C n°1513 du 31 août 2007.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société HUMMINGBIRD S.A., tenue au siège social le 8 juin 2012 que les mandats du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes actuellement en fonction sont renouvelés pour une période de six ans, à savoir:

- aux postes d'administrateurs:

M. Claude FABER, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt;

M. Lionel CAPIAUX, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt;

M. Faride BENTEBAAL, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt;

- au poste de commissaire aux comptes:

REVILUX S.A., avec siège social à L-1371 LUXEMBOURG, 223, Val Ste Croix, immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-25.549.

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

Luxembourg, le 11 juin 2012.

Pour la société HUMMINGBIRD S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2012067534/25.

(120096255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

Staples Canada Luxco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 151.862.

Les comptes annuels au 31 janvier 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2012.

Référence de publication: 2012066458/10.

(120094784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Sun Life (Luxembourg) Finance No. 2 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.304.499,99.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 159.293.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2012.

Référence de publication: 2012066461/11.

(120094051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

SAJ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1933 Luxembourg, 8, rue Siggy vu Letzebuerg.

R.C.S. Luxembourg B 107.124.

Extrait du Procès-verbal de l'A.G.O. du 11 mai 2012

1. Révocation de Monsieur David BENIZRI en tant que Commissaire aux Comptes.

2. Nomination de Madame Joan SASSON, demeurant 8 rue Siggy, L-1933 Luxembourg, commissaire aux comptes avec effet au 01.01.2012 jusqu'à l'A.G.O. qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012066463/14.

(120094428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Soparlux International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 142.354.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 1^{er} juin 2012, que:

1. La démission de la société CERTIFICA Luxembourg S.à r.l., société à responsabilité limitée, de son poste de commissaire a été acceptée.

2. A été élu, en remplacement du commissaire démissionnaire, et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes arrêté au 31 décembre 2012:

La société Réviconsult S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B139013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 7 juin 2012.

Référence de publication: 2012066484/19.

(120094351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Summa Energy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 128.474.

Par décision du Conseil d'Administration du 17 avril 2012, le siège social de la société est fixé au 21, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 17 avril 2012.

SUMMA ENERGY S.A

Société anonyme

Référence de publication: 2012066492/12.

(120094794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Salon du Passage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9420 Vianden, 11, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 102.968.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hendrikus Beerthuizen

Associé

Référence de publication: 2012066464/11.

(120094015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Schmierstoffcenter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9176 Niederfeulen, 98, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 90.184.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AREND Alphonse

Administrateur délégué

Référence de publication: 2012066466/11.

(120094013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Monaco Marine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 66.199.

Extrait des résolutions adoptées en date du 23 avril 2012 lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires

- Monsieur Michel Ducros, né à Kehl (Allemagne) le 11 mai 1949, demeurant route de l'Abbaye, CH-1169 Yens,
- Madame Chantal Lemeteyer, née à Marseille (France), le 15 novembre 1967, demeurant au 434, Chemin Sainte Elisabeth F-06140 Vence
- Monsieur Pierre Lesluyes, né à Toulouse (France), le 8 mai 1966, demeurant au 111, Chemin des Lavandes à Gradanne F-13120
- la société Eucelia Investments S.A., matricule B42575, ayant son siège social au 22, route de Trêves L-2633 Senningerberg, représentée par Monsieur Michel Ducros, demeurant Route de l'Abbaye à Yens (CH-1169) ont leur mandat d'administrateurs reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale de 2013 avec un pouvoir de signature conjointe (2 à 2).

La société BDO Audit, ayant son siège social 2, Avenue Charles de Gaulle Luxembourg (L-1653) a son mandat de réviseur d'entreprises agréé reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
MONACO MARINE S.A.
Un mandataire

Référence de publication: 2012066989/23.

(120095185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

Shiplux III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 111.971.

L'an deux mille douze, le sept juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme dénommée "SHIPLUX III S.A.", ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, préqualifiée, en date du 22 novembre 2005, publié au Mémorial C numéro 438 du 28 février 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.971.

La séance est ouverte à 09.00 heures sous la présidence de Monsieur Freddy BRACKE, économiste, demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Marie-Reine BERNARD, employée privée, demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jozef ADRIAENS, employé privé, demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la société de EUR 15.000.000.- pour le porter de EUR 31.000.- à EUR 15.031.000.- sans création d'actions nouvelles.

2. Réduction de capital d'un montant de EUR 8.000.000.- par incorporation d'une partie des pertes reportées de façon à réduire le capital de son montant actuel de EUR 15.031.000.- à la somme de EUR 7.031.000.-.

3. Modification afférente de l'article 3 des statuts.

B) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objet portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 15.000.000.- (quinze millions d'euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000.- (trente-et-un mille euros) à EUR 15.031.000.- (quinze millions trente-et-un mille euros), sans création ni émission d'actions nouvelles, par un apport en espèces par l'actionnaire unique existant.

Le montant de l'augmentation de capital de EUR 15.000.000.- (quinze millions d'euros) est libéré à concurrence de EUR 8.000.000.- (huit millions d'euros), ce dernier montant se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par un certificat bancaire.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence de EUR 8.000.000.- (huit millions d'euros) pour le ramener de son montant actuel de EUR 15.031.000.- (quinze millions trente-et-un mille euros), à la somme de EUR 7.031.000.- (sept millions trente-et-un mille euros).

Cette réduction de capital sera réalisée par incorporation d'une partie des pertes reportées d'un montant de EUR 8.000.000.- (huit millions d'euros).

La preuve de l'existence des pertes reportées a été donnée au notaire instrumentant par un bilan établi au 31 décembre 2011.

Troisième résolution

Suite à la résolution prise ci-dessus, l'assemblée générale décide de modifier l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 3.** Le capital social est fixé à SEPT MILLIONS TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (EUR 7.031.000.-), représenté par CENT (100) actions, sans désignation de valeur nominale.”

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société et sont estimés approximativement à 5.500.- EUR.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F.Bracke, M.-R.Bernard, J.Adriaens, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 juin 2012. Relation: EAC/2012/7235. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 8 juin 2012.

Référence de publication: 2012066471/71.

(120094223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Shiplux III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 111.971.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 juin 2012.

Référence de publication: 2012066472/10.

(120094603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Shiplux IV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 111.972.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 juin 2012.

Référence de publication: 2012066474/10.

(120094602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Talomon Fund Management S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 160.339.

Il résulte d'une décision prise par le conseil de gérance en date du 18 août 2011 que Monsieur Walter Reich, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au Tovel Suite, Road Town, Tortola, VG1110 British Virgin Island et né le 24 avril 1969 à Sudbury (Canada), a été coopté membre du conseil de gérance avec effet au 1^{er} août 2011 en remplacement du membre démissionnaire M. Jussi Karava, en date du 1^{er} août 2011. Le mandat du nouveau membre se terminera lors de la prochaine assemblée générale annuelle en 2012, approuvant les comptes de 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 juin 2012.

Pour le fonds

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012066496/17.

(120094284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

STAM REI III Barnaby S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 140.157.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012066489/9.

(120094723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Shiplux V S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 111.973.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 juin 2012.

Référence de publication: 2012066476/10.

(120094601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Shiplux VI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 112.205.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 juin 2012.

Référence de publication: 2012066478/10.

(120094600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Raskar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 105.109.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 8 juin 2012

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Président.

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Claude SCHMITZ, conseiller fiscal, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 8 juin 2012.

Référence de publication: 2012067078/21.

(120095392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

Sitop S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8064 Bertrange, 57, Cité Millewée.

R.C.S. Luxembourg B 69.184.

L'adresse de l'associé PHILIPPI Florent est comme suit:

PHILIPPI Florent
31, route de Kehlen
L-9235 MAMER

Bertrange, le 7 juin 2012.

La société

Référence de publication: 2012066480/13.

(120094246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Sobolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck.

R.C.S. Luxembourg B 79.591.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOBOLUX S.A.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2012066482/11.

(120094439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Shiplux V S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 111.973.

L'an deux mille douze, le sept juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme dénommée "SHIPLUX IV S.A.", ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, préqualifiée, en date du 22 novembre 2005, publié au Mémorial C numéro 438 du 28 février 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.972.

La séance est ouverte à 09.20 heures sous la présidence de Monsieur Freddy BRACKE, économiste, demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Marie-Reine BERNARD, employée privée, demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jozef ADRIAENS, employé privé, demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la société de EUR 25.000.000.- pour le porter de EUR 31.000.- à EUR 25.031.000.- sans création d'actions nouvelles.

2. Réduction de capital d'un montant de EUR 14.000.000.- par incorporation d'une partie des pertes reportées de façon à réduire le capital de son montant actuel de EUR 25.031.000.- à la somme de EUR 11.031.000.-.

3. Modification afférente de l'article 3 des statuts.

B) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objet portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 25.000.000.- (vingt-cinq millions d'euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000.- (trente-et-un mille euros) à EUR 25.031.000.- (vingt-cinq millions trente-et-un mille euros), sans création ni émission d'actions nouvelles, par un apport en espèces par l'actionnaire unique existant.

Le montant de l'augmentation de capital de EUR 25.000.000.- (vingt-cinq millions d'euros) est libéré à concurrence de EUR 14.000.000.- (quatorze millions d'euros), ce dernier montant se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par un certificat bancaire.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence de EUR 14.000.000.- (quatorze millions d'euros) pour le ramener de son montant actuel de EUR 25.031.000.- (vingt-cinq millions trente-et-un mille euros), à la somme de EUR 11.031.000.- (onze millions trente-et-un mille euros).

Cette réduction de capital sera réalisée par incorporation d'une partie des pertes reportées d'un montant de EUR 14.000.000.- (quatorze millions d'euros).

La preuve de l'existence des pertes reportées a été donnée au notaire instrumentant par un bilan établi au 31 décembre 2011.

Troisième résolution

Suite à la résolution prise ci-dessus, l'assemblée générale décide de modifier l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 3.** Le capital social est fixé à ONZE MILLIONS TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (EUR 11.031.000.-), représenté par CENT (100) actions, sans désignation de valeur nominale.”

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société et sont estimés approximativement à 6.700.- EUR.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F.Bracke, M.-R.Bernard, J.Adriaens, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 juin 2012. Relation: EAC/2012/7237. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 8 juin 2012.

Référence de publication: 2012066475/71.

(120094221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Shiplux VI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 112.205.

L'an deux mille douze, le sept juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme dénommée "SHIPLUX VI S.A.", ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg en date du 22 novembre 2005, publié au Mémorial C numéro 423 du 27 février 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.205.

La séance est ouverte à 09.30 heures sous la présidence de Monsieur Freddy BRACKE, économiste, demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Marie-Reine BERNARD, employée privée, demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jozef ADRIAENS, employé privé, demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la société de EUR 23.000.000.- pour le porter de EUR 31.000.- à EUR 23.031.000.- sans création d'actions nouvelles.

2. Réduction de capital d'un montant de EUR 10.800.000.- par incorporation d'une partie des pertes reportées de façon à réduire le capital de son montant actuel de EUR 23.031.000.- à la somme de EUR 12.231.000.-.

3. Modification afférente de l'article 3 des statuts.

B) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objet portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 23.000.000.- (vingt-trois millions d'euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000.- (trente-et-un mille euros) à EUR 23.031.000.- (vingt-trois millions trente-et-un mille euros), sans création ni émission d'actions nouvelles, par un apport en espèces par l'actionnaire unique existant.

Le montant de l'augmentation de capital de EUR 23.000.000.- (vingt-trois millions d'euros) est libéré à concurrence de EUR 10.800.000.- (dix millions huit cent mille euros), ce dernier montant se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par un certificat bancaire.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence de EUR 10.800.000.- (dix millions huit cent mille euros) pour le ramener de son montant actuel de EUR 23.031.000.- (vingt-trois millions trente-et-un mille euros), à la somme de EUR 12.231.000.- (douze millions deux cent trente-et-un mille euros).

Cette réduction de capital sera réalisée par incorporation d'une partie des pertes reportées d'un montant de EUR 10.800.000.- (dix millions huit cent mille euros).

La preuve de l'existence des pertes reportées a été donnée au notaire instrumentant par un bilan établi au 31 décembre 2011.

Troisième résolution

Suite à la résolution prise ci-dessus, l'assemblée générale décide de modifier l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 3.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLIONS DEUX CENT TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (EUR 12.231.000.-), représenté par CENT (100) actions, sans désignation de valeur nominale.”

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société et sont estimés approximativement à 6.500.- EUR.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F.Bracke, M.-R.Bernard, J.Adriaens, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 juin 2012. Relation: EAC/2012/7238. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 8 juin 2012.

Référence de publication: 2012066477/71.

(120094220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

OHL Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.656.600,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 83.066.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 22 mai 2012:

1. que la démission de Mme Christine Valette en tant que gérant de classe B de la Société est acceptée avec effet au 16 mai 2012;
2. que la démission de Mme Monica Tiuba en tant que gérant de classe B de la Société est acceptée avec effet au 16 mai 2012;
3. que M. Mario Cohn avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé nouveau gérant de classe B de la Société avec effet au 16 mai 2012 et ce pour une durée indéterminée.
4. que M. Alan Botfield avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé nouveau gérant de classe B de la Société avec effet au 16 mai 2012 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 8 juin 2012.

Référence de publication: 2012067028/20.

(120094971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

Toba Invest SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 163.281.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 17 avril 2012

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Christian FRANCOIS, né le 01/04/1975 à Rocourt, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1471, Luxembourg.

Cette dernière assumera cette fonction jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2017.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} juin 2012

Certifié sincère et conforme

TOBA INVEST SPF S.A.

C. FRANCOIS / A. BON

Administrateur et Président du Conseil d'Administration / Administrateur

Référence de publication: 2012066516/17.

(120094118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Snow S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 157.840.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012066481/10.

(120093704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Somerton-Deane S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1159 Luxembourg, 2, rue d'Avalon.

R.C.S. Luxembourg B 79.719.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012066483/10.

(120094465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Sorum Strategies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 146.917.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012066485/10.

(120094167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

T10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 144.041.

Le siège social de:

1. Triton Fund II L.P.
2. Triton Fund II No.2 L.P.
3. Two Triton Fund (Executives) L.P.
4. Two Triton Fund F&F No. 2 L.P.
5. Two Triton Fund F&F L.P.

a été transféré à 23-27 Seaton Place St Helier Jersey JE2 3QL.

*Pour T10 S.à r.l.**Un Mandataire*

Référence de publication: 2012066525/17.

(120094568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Spesa GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1310 Luxembourg, Cargo Center Luxair.

R.C.S. Luxembourg B 95.657.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012066486/10.

(120094263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

SPU Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 119.265.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 08 juin 2012.

Référence de publication: 2012066487/10.

(120094713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

SQ Luxco, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: SEK 192.035.625,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 93.632.

Le siège social de:

- Triton Managers Limited

- BGLD Managers Limited

a été transféré à 23-27 Seaton Place St Helier Jersey JE2 3QL.

Pour SQ Luxco S.à r.l. (en liquidation volontaire)

Un Mandataire

Référence de publication: 2012066488/14.

(120094034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

RSTM BVBA & Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 129.359.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de RSTM BVBA & Cie tenue au siège social le 5 juin 2012 à 11 heures

Résolutions

1. L'Assemblée approuve la nomination d'un nouvel associé commandité et gérant, pour une durée indéterminée sans modification de capital ou de parts sociales:

Monsieur Filip Potteau

22/2 Drukkerijstraat

2000 Antwerpen (Belgique)

Toutes les résolutions sont prises à l'unanimité des voix.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 12 heures après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

Carine Godfurnon / Vincent Demeuse / Filip Potteau

Secrétaire / Scrutateur / Président

Référence de publication: 2012067092/20.

(120095842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT (Part II) (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 67.575.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 24 mai 2012 a décidé de renouveler le mandat de:

- Monsieur Marc RAYNAUD; Président; 14, rue Bergère, F-75009 Paris, France.

- Monsieur Stéphane BRUNET; Administrateur; 33, rue de Gasperich, L-5826 Howald-Hesperange, Luxembourg.

- Monsieur Anthony FINAN; Administrateur; 14, rue Bergère, F-75009 Paris, France.

- Monsieur Eric MARTIN; Administrateur; 50, Avenue JF Kennedy, L-2951, Luxembourg.

- Monsieur Marnix ARICKX; Administrateur; 55, rue du Progrès, B-1210 Bruxelles, Belgique.

- Madame Charlotte DENNERY; Administrateur; 14 rue Bergère, F-75009 Paris, France

pour un terme d'un an venant à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2013.

L'Assemblée Générale décide de ratifier la cooptation de Monsieur Max DIULIUS, 14 rue Bergère, F-75009 Paris, France, en tant qu'Administrateur de la Société avec effet au 4 avril 2012. Son mandat viendra à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de 2013.

L'Assemblée Générale ratifie également la démission de Monsieur Christian VOLLE de son mandat d'administrateur avec effet au 2 avril 2012.

Pour extrait conforme

Pour BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT (PART II) LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2012067358/24.

(120096272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

Stemel Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 39.392.

Le siège social du commissaire aux comptes, AUDIEX S.A., est dorénavant établi au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2012.

Référence de publication: 2012066491/11.

(120094151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Systems Advisers Group S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 68.587.

Aux actionnaires de la société

Par la présente la société PREMIER VOET sàrl, domiciliataire, dénonce le siège social de la société Systems Advisers Group S.A situé au 59, Bd Grande Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg et ce, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2012.

Référence de publication: 2012066494/11.

(120094121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

T & E Gefahrgutlogistik S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6868 Wecker, 17, am Scheerleck.

R.C.S. Luxembourg B 66.757.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012066495/9.

(120094389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Raging Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 112.501.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire en date du 5 avril 2012

1. Le siège social de la société a été transféré à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, avec effet au 1^{er} avril 2012.
2. La démission de Monsieur Jos HEMMER de son mandat d'administrateur a été acceptée avec effet au 1^{er} avril 2012.
3. A été nommé administrateur avec effet au 1^{er} avril 2012:
 - Monsieur Christophe JASICA, né le 23.1.1976 à Rocourt, Belgique, demeurant professionnellement à 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald.
 Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.
 1. Ont été réélus administrateurs avec effet au 1^{er} avril 2012:
 - Madame Martine KAPP et Monsieur Eric LECLERC, président, demeurant professionnellement au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald.
 Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

2. A été réélu commissaire aux comptes avec effet au 1^{er} avril 2012:

- Monsieur Pascal FABECK, demeurant professionnellement au 4, rue Peterelchen, L-2370 Howald.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2012067075/23.

(120094938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

Renascor Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 155.363.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 18 mai 2012

1. M. Gérard BIRCHEN a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

2. M. Frank PLETSCHE a démissionné de son mandat d'administrateur.

3. M. Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat d'administrateur.

4. M. Jean-Christophe DAUPHIN, administrateur de sociétés, né à Nancy (France), le 20 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2016.

5. M. Arnaud DELVIGNE, administrateur de sociétés, né à Bastogne (Belgique), le 3 novembre 1983, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2016.

6. Mme Virginie DECONINCK, administrateur de sociétés, née à Rocourt (Belgique), le 11 octobre 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2016.

7. Mme Virginie DECONINCK a été nommée comme présidente du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2016.

Luxembourg, le 11.6.2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Renascor Holding S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012067722/26.

(120096121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

Thyka S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 131.031.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012066498/9.

(120094726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Tiger Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 117.414.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 64357 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012066500/10.

(120094212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Safan Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 161.805.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 juin 2012.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2012066501/14.

(120093893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

C.P. & Partners, S.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 20, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 158.229.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire d'une Société en nom collectif

Tenue en date du 11 avril 2012 au siège de la société, 20 route de Bigonville, 8832 Rombach-Martelange.

1 - Associés.

Monsieur Christian LATOUR (1955 08 22 434), né à Arlon, le 22 août 1955, domicilié à B - 6780 WOLKRANGE, rue des Calvaires, 1A, remet la part nominative qu'il détenait depuis le 15/01/2011.

Madame Renée DUCORNEZ (1941 09 04 066), née à Arlon, le 04 septembre 1941, domiciliée à B - 6717 ATTERT, rue de l'Institut Molitor, 29, nouvelle associée possède une part nominative.

2 - Gérant.

Monsieur Christian LATOUR précité, démissionne de son poste de gérant.

Cette démission est acceptée à l'unanimité.

Madame Pascale STERNON (1962 11 25 489), née à Arlon, le 25 novembre 1962, domiciliée à B - 6860 Louftémont, Rue des Eaux Bonnes, 8, est nommée au poste de gérant pour une durée illimitée.

Cette nomination est acceptée à l'unanimité.

Rombach-Martelange, le 11 avril 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012067248/21.

(120095118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

Yards Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 141.745.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012069167/10.

(120098936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

World Project Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 80.426.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012069162/9.

(120098454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.
